

REPUBLIQUE DE GUINEE

Travail – Justice – Solidarité
=====

MINISTERE DE LA SANTE

COMMISSION DES AFFECTATIONS

SESSION DE JANVIER 2020

**RAPPORT
SUR LES AFFECTATIONS**

JANVIER 2020

I. CONTEXTE

Conformément aux dispositions du manuel de procédures administratives en ce qui concerne les affectations du personnel de santé, une Commission a été instituée. Elle se réunit deux fois dans l'année en Juin et en Décembre.

Dans le cadre du renforcement du système de santé pour l'amélioration de la couverture sanitaire et des principaux indicateurs de santé de la population guinéenne, le Gouvernement à travers le Ministère de la Fonction Publique, de la Réforme de l'État et de la Modernisation de l'Administration a recruté et mis à la disposition du Ministère de la Santé un effectif de 524 agents durant l'année 2019. Ces agents ont été recrutés sur dossier.

La situation des nouvelles recrues en attente d'affectation se présente comme suit dans le tableau ci-après :

Catégories	Effectifs	Observation
Lot 1	115	Recrutés en septembre en attente d'affectation
Lot 2	50	Recrutés en octobre en attente d'affectation
Lot 3	56	Recrutés en décembre en attente d'affectation
Lot 4	33	Agents recrutés pour la Santé sur des Arrêtés en faveur de Divers départements.
Total	254	

Comme indiqué dans le tableau ci-dessus, sur l'ensemble des 254 nouveaux agents recrutés et mis à la disposition du Ministère de la Santé, 137 ont été identifiés et soumis à la procédure mise en place pour les nouvelles affectations.

Pour cette session, en ce qui concerne les affectations, 137 dossiers ont été traités.

Dans la même logique, la commission a reçu un total de trois cent vingt-neuf (329) dossiers de demandes de réaffectation pour examen. La situation des dossiers en attente d'affectation se présente ainsi qu'il suit.

N°	CATEGORIE	NOMBRE DE DOSSIERS			OBSERVATION	
		TOTAL	ELIGIBLES	NON ELIGIBLES		
1	AGENT AYANT PLUS DE 10 ANS AU DERNIER POSTE	73	73	0		
2	AGENT AYANT PLUS DE 5 ANS AU DERNIER POSTE	39	39	0		
3	DEMANDE POUR RAISON DE FAMILLE	169	46	123		
4	DEMANDE POUR RAPPROCHEMENT CONJUGAL	205	78	127		
5	DEMANDE POUR RAISONS DE SANTE	79	43	36		
6	DOSSIERS DES EPOUSES DE MILITAIRES	53	53	0		
7	DOSSIERS DES EPOUSES DE HAUTS CADRES	16	16	0		
8	DOSSIERS DES EPOUSES DE PERSONNEL DE SANTE	22	22	0		
9	DEMANDE AU DEPART DE LA ZONE D'EXCLUSION	8	8	0		
10	DEMANDE POUR LES ZONES DEFAVORISEES	27	27	0		
11	DOSSIER DES MEDECINS UROLOGUE	6	6	0		
12	DOSSIERS POUR PERMUTATION	18	18	0		
13	PROJET POUR LE CMC DE CONDEYAH	10	10	0		
14	DIVERS DOSSIERS	87	45	42	- Service PNEUMO/Ignace DEEN	3
					- CREMS Kindia	12
					- Dossiers avec avis du service d'accueil	14
					- Raisons personnelles justifiées	10/34
					- Sur fond de contentieux	1
					- Pour raison de formation	3/8
					- Plateau technique	2
TOTAUX		812	484	328		

Sur les 812 dossiers reçus par la commission, 484 étaient éligibles conformément aux critères fixés dans le manuel et les lettres circulaires. Mais en raison de la forte demande pour la zone d'exclusion qui comprend Conakry, Coyah et Dubreka et dans le souci de ne respecter les engagements conventionnels dans le cadre de l'appui budgétaire, la commission a décidé de les traiter progressivement pour ne pas aggraver le déséquilibre entre cette zone et l'intérieur du pays. Ainsi, après examen approfondi, 329 dossiers ont été retenus pour cette session conformément à la catégorisation ci-dessous :

N°	CATEGORIE	EFFECTIF	OBSERV.
1	PERMUTATION	18	
2	DEPART DE LA ZONE D'EXCLUSION	16	
3	DEPART POUR LES ZONES DEFAVORISEES	33	
4	DOSSIERS DES EPOUSES DE MILITAIRE	10	
5	DOSSIERS DES EPOUSE DE PERSONNELS DE SANTE	10	
6	RAPPROCHEMENT CONJUGAL INTERIEUR DU PAYS	75	
7	AGENTS AYANT PLUS DE DIX ANS AU POSTE	32	
8	AGENTS AYANT PLUS DE CINQ ANS AU POSTE	16	
9	DOSSIERS AVEC AVIS DU SERVICE D'ACCUEIL	43	
10	AGENTS MALADES EN ACTIVITE	18	
11	DEMANDE POUR RAISON DE FAMILLE	42	
12	AFFECTATION POUR LE CMC DE KONDEYAH	10	
13	MEDECINS SPECIALISTES EN UROLOGIE	6	
TOTAL		329	

❖ **Nombre total de dossiers en instance pour la Commission :**

Catégorie	Effectif	Observation
Nouvelles affectations	137	
Demande de réaffectation	329	
TOTAL	466	

II. PARTICIPANTS :

La commission est composée de cinq (5) membres :

Le Chef de Cabinet, Président;

Le DRH, Rapporteur;

L'Inspecteur Général;

Le Directeur National des Établissements Hospitaliers et de l'Hygiène Hospitalière;

Le Coordonnateur du Programme Élargi de Vaccination.

Pour les assises au compte de cette session, tous les membres indiqués ci-dessus n'étaient pas disponibles.

Étaient donc présents :

Le Chef de Cabinet, Président,

Le DRH, Rapporteur représentée par le Directeur et le Directeur Adjoint

Le Directeur National des Établissements Hospitaliers et de l'Hygiène Hospitalière;

La commission a été appuyée par le Conseiller chargée de la politique.

III. MANDAT DE LA COMMISSION :

- Analyser toutes les demandes d'affectation d'une région à une autre, d'un district sanitaire à un autre;
- Faire des propositions au Ministre de la Santé sur la base de critères objectifs ;
- Dresser le rapport annuel sur la situation du personnel dans le pays ;
- Formuler des recommandations en matière de rééquilibrage des effectifs pour atteindre les objectifs de santé définis par le Gouvernement.

IV. CADRE DE REFERENE :

La commission durant les travaux a utilisé comme éléments de référence un certain nombre d'outils dont principalement :

Les Arrêtés d'engagement à la Fonction Publique,

La lettre circulaire N°1978/MS/CAB/2017 du 19 septembre 2017 fixant les recommandations pour le traitement des demandes d'affectation;

Le Fichier des besoins pour 2020 par district sanitaire et par catégorie professionnelle;

Les fiches de choix renseignées par les nouvelles recrues;

V. METHODE DE TRAVAIL :

Conformément à la procédure définie par le Ministère, les affectations ont été faites en trois étapes :

1. La détermination des besoins par rapport à l'offre de soins,
2. La fixation des critères de positionnement;
3. La désignation nominative des agents.

1. De la détermination des besoins :

Elle a été faite en suivant les opérations ci-dessous :

- a. La prise en compte des infrastructures sanitaires existantes ;
- b. La prise en compte du cadre organique applicable à chaque type de structure,
- c. La détermination des besoins normatifs actualisés ;

- d. La prise en compte du personnel effectivement en poste en fonction des derniers mouvements sur le terrain ;
- e. La détermination du nombre d'agents requis par catégorie professionnelle,
- f. La détermination du nombre à affecter en fonction de la clef de répartition trouvée.

2. De la fixation des critères de positionnement :

Tirant les leçons des multiples revendications intervenues à la suite des premières affectations, il a été adopté :

- a. L'élaboration par la DRH d'une fiche individuelle avec le choix par ordre de préférence de 3 sites ;
- b. La détermination du tableau des effectifs par catégorie,
- c. La comparaison du tableau des demandes au tableau des effectifs requis.

3. De la désignation nominative des agents :

L'affectation nominative a été faite en suivant la démarche ci-dessous :

- a. Le positionnement des agents en fonction des choix prioritaires jusqu'au remplissage de l'effectif requis ;
- b. L'affectation du surplus d'agents vers les zones de deuxième choix ;
- c. L'affectation au hasard des agents ne rentrant dans aucun des critères susmentionnés.

VI. ETAPES DE TRAVAIL :

La Commission a conduit les travaux en deux étapes à savoir :

L'affectation des nouveaux agents

La réaffectation des anciens déjà en poste.

DISPONIBILITE DU PERSONNEL

a. Avant les affectations.

Situation du personnel au 31 janvier 2029 par catégorie et par district sanitaire.

REGION ADMINISTRATIVE	PREFECTURES	Spécialistes								Généralistes								Autres Corps d'Appuis								TOTAL AGENT DE SANTE / DISTRICT	TOTAL PROFESSIONNELS DE SANTE / DISTRICT	POPULATION 2020 / DISTRICT (Source: /NS)	INDICATEUR			
		Medecin Gynecologue	Medecin Pédiatre	Medecin Chirurgien	Chirurgien-Dentiste	Medecin Opthalmologue	ORL	Medecin Infectiologue	Imagerie Médicale	Medecin Santé Publique	Medecin Généraliste	Pharmacien	Biologiste Médical	Sage-femme	Infirmier Diplômé d'Etat	Agent Technique de Santé	Préparateur/Assistant Pharmacie	Technicien de Santé Publique	Technicien Laboratoire	Administrateur Civil	Secrétaire	Comptable	Chauffeur	Agent d'Entretien	Gardien					Autre Corps	Informaticien	Maintenancier
Kindia	Coyah	0	0	0	0	0	0	0	0	44	9	22	28	42	125	1	2	5	0	0	0	0	0	0	0	0	0	278	278	315 032	8,82	
	Dubreka	0	1	1	2	0	0	0	0	1	44	7	18	33	37	118	0	2	3	0	1	2	0	0	0	3	0	3	276	267	394 531	6,77
	Kindia	0	0	0	0	0	1	0	0	0	66	7	13	50	107	112	0	2	19	1	0	5	0	0	0	7	1	0	391	377	524 886	7,18
	Forécariah	0	0	0	3	0	0	0	2	7	6	3	3	21	10	25	0	1	7	1	1	3	1	10	5	15	0	2	126	88	290 227	3,03
	Télimélé	0	0	0	0	0	0	0	0	1	22	1	10	14	40	35	0	3	3	0	0	1	0	0	0	2	0	0	132	129	339 969	3,79
Boké	Boké	1	0	0	0	0	0	0	0	43	5	20	33	69	142	1	0	10	3	2	5	2	10	2	0	1	3	352	324	537 812	6,02	
	Fria	0	0	0	1	0	0	0	0	37	6	9	23	47	49	0	1	6	10	0	3	3	30	7	0	0	1	233	179	115 594	15,49	
	Boffa	0	0	0	0	0	0	0	0	33	42	2	11	46	86	0	0	4	2	0	2	5	0	0	0	0	1	234	224	254 051	8,82	
	Gaoual	0	0	2	0	0	0	0	0	0	7	1	3	8	18	34	0	0	4	0	0	1	3	28	1	0	0	110	77	231 483	3,33	
	Koundara	0	1	1	0	0	0	0	0	0	19	1	5	12	48	31	0	2	6	1	0	0	3	29	10	0	0	3	172	126	155 302	8,11

Mamou	Mamou	0	0	0	0	0	0	0	0	1	15	1	9	26	52	64	0	1	6	0	0	1	0	0	0	0	1	177	175	381 222	4,59	
	Dalaba	0	0	0	1	0	0	0	0	1	21	0	4	17	31	50	0	1	4	0	0	2	0	0	0	0	1	0	133	130	159 754	8,14
	Pita	1	1	1	1	0	0	0	0	2	15	3	5	20	61	77	0	1	3	0	0	1	4	2	2	0	0	0	200	191	332 360	5,75
Faranah	Faranah	0	0	1	1	0	0	2	0	1	17	3	4	31	50	58	0	2	6	0	0	2	0	0	0	0	1	3	182	176	334 996	5,25
	Dabola	0	0	0	0	0	0	0	0	1	14	1	9	14	33	34	0	1	3	0	0	1	0	0	0	0	0	2	113	110	216 594	5,08
	Dinguiraye	0	0	1	0	0	0	0	0	0	9	1	0	8	27	35	0	0	3	0	0	1	0	0	0	0	0	0	85	84	234 849	3,58
	Kissidougou	0	0	0	0	0	0	0	0	1	17	3	11	30	40	129	0	1	2	1	0	4	0	0	0	0	0	1	240	234	338 718	6,91
Labé	Labé	0	0	0	3	1	0	0	0	6	39	5	10	43	108	162	0	1	9	4	0	2	1	1	0	1	0	2	398	387	379 977	10,18
	Tougué	0	0	0	0	0	0	0	0	1	13	1	5	9	37	52	0	0	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	120	120	148 614	8,07
	Koubia	0	0	0	0	0	0	0	0	1	4	0	4	9	21	27	0	1	3	0	0	0	0	0	0	0	0	0	70	70	119 299	5,87
	Lélouma	0	0	0	0	0	0	0	0	1	11	1	7	11	35	52	0	1	2	0	0	1	0	0	0	0	0	0	122	121	194 774	6,21
	Mali	1	1	1	1	0	0	0	0	4	18	1	5	16	40	59	0	2	2	1	0	0	0	0	0	0	0	1	153	151	343 873	4,39
Kankan	Kankan	0	1	2	1	1	1	3	0	2	40	4	13	30	62	238	2	1	5	5	2	1	0	0	0	1	2	1	418	406	563 884	7,20
	Kouroussa	0	0	0	0	0	0	0	0	0	13	1	3	12	24	115	0	1	2	1	0	2	0	0	0	0	0	2	176	171	320 952	5,33
	Siguiri	1	1	0	2	2	2	0	0	1	56	4	11	50	62	236	2	1	4	2	1	1	0	0	0	0	1	1	441	435	810 208	5,37
	Kérouané	0	0	0	0	0	0	0	0	0	23	2	3	6	34	28	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	97	96	248 174	3,87
	Mandiana	0	0	0	0	0	0	0	0	1	31	3	2	19	48	87	2	1	13	1	0	1	0	0	0	0	0	0	209	207	401 719	5,15
Nzérékoré	Nzérékoré	0	0	6	3	1	1	0	0	1	21	5	5	37	104	197	0	0	8	3	0	2	2	0	0	0	0	8	404	389	474 018	8,21
	Gueckedou	2	0	2	0	0	0	0	0	5	19	4	4	28	42	102	0	0	5	0	0	2	3	42	4	1	0	2	267	213	347 284	6,13
	Macenta	0	0	2	0	1	0	0	0	2	18	3	3	31	44	143	0	0	5	0	0	2	3	2	2	0	0	0	261	252	332 946	7,57

Beyla	0	0	0	1	1	0	0	0	1	13	2	5	19	45	50	0	0	4	0	0	1	0	0	0	0	1	143	141	389 932	3,62	
Lola	0	0	0	0	0	0	0	0	2	22	3	6	16	31	78	0	1	4	0	0	1	4	4	2	0	0	1	175	163	205 152	7,95
Yomou	0	0	0	0	0	0	0	0	0	28	2	2	15	36	73	0	0	2	0	0	0	0	0	0	0	0	158	158	136 673	11,56	
TOTAL DISPONIBLE PAR CORPS	6	5	19	18	7	5	5	2	43	710	119	195	669	1452	2660	7	26	156	37	6	48	34	158	35	27	7	36	⁷ 046	⁶ 649	10 574 859	6,29

b. Apres les affectations en tenant compte du nouveau mouvement intérieur du pays :

REGION	STRUCTURE PAR NIVEAU	EXISTANT PERSONNEL PROF DE SANTE	MOUVEMENT		ECART	PERS PROF SANTE DISPONIBLE	POP	RATIO/ 10000
			DEPART	ARRIVEE				
Kindia	Coyah	278	2	17	15	293	315032	9,3
	Dubreka	267	7	20	13	280	394531	7,1
	Kindia	377	4	28	24	401	524 886	7,6
	Forécariah	88	8	17	9	97	290 227	3,3
	Télimélé	129	10	6	-4	125	339 969	3,7
Boké	Boké	324	9	26	17	341	537 812	6,3
	Fria	179	10	11	1	180	115 594	15,6
	Boffa	224	6	11	5	229	254 051	9,0
	Gaoual	77	8	0	-8	69	231 483	3,0
	Koundara	126	7	2	-5	121	155 302	7,8
Mamou	Mamou	175	16	20	4	179	381 222	4,7
	Dalaba	130	8	1	-7	123	159 754	7,7
	Pita	191	18	3	-15	176	332 360	5,3
Faranah	Faranah	176	9	5	-4	172	334 996	5,1
	Dabola	110	7	2	-5	105	216 594	4,8
	Dinguiraye	84	7	3	-4	80	234 849	3,4
	Kissidougou	234	7	25	18	252	338 718	7,4
Labé	Labé	387	16	12	-4	383	379 977	10,1
	Tougué	120	6	0	-6	114	148 614	7,7
	Koubia	70	10	0	-10	60	119 299	5,0
	Lélouma	121	8	0	-8	113	194 774	5,8
	Mali	151	11	2	-9	142	343 873	4,1
Kankan	Kankan	406	12	30	18	424	563 884	7,5
	Kouroussa	171	7	16	9	180	320 952	5,6

	Siguiri	435	9	44	35	470	810 208	5,8
	Kérouané	96	15	3	-12	84	248 174	3,4
	Mandiana	207	8	16	8	215	401 719	5,4
Nzérékoré	Nzérékoré	389	7	29	22	411	474 018	8,7
	Gueckedou	213	15	12	-3	210	347 284	6,0
	Macenta	252	10	6	-4	248	332 946	7,4
	Beyla	141	16	1	-15	126	389 932	3,2
	Lola	163	9	5	-4	159	205 152	7,8
	Yomou	158	13	3	-10	148	136 673	10,8
Total		6 649	329	465	136	6 785	10 574 859	6,43

VII. RESULTATS DES AFFECTATIONS

A. POUR LES NOUVELLES AFFECTATIONS

Les nouvelles affectations ont concerné un total de 137 agents de santé nouvellement recrutés et mis à la disposition du Ministère de la Santé. Ils ont été répartis par catégories conformément au tableau ci-dessous.

N°	CATEGORIES	EFFECTIF	OBSERV
1	Médecins spécialistes	24	
2	Médecins généralistes	26	
3	Pharmaciens	1	
4	Laborantins	20	
5	Infirmiers d'Etat	14	
6	Techniciens de Santé P	1	
7	Sages-Femmes	9	
8	ATS	19	
9	Non Professionnels de Santé	23	
TOTAL		137	

B. POUR LES REAFFECTATIONS :

Un total de 329 demandes ont été traitées. L'examen des dossiers a permis d'avoir les résultats conformément au tableau ci-après :

N°	CATEGORIES	EFFECTIF	OBSERV
1	Médecin Généraliste	53	
2	Pharmacien	9	
3	Ingénieur Bio Médical	1	
4	Laborantin	14	
5	Technicien de Labo	5	
6	Technicien de Santé Publique	2	
7	Infirmier d'Etat	83	
8	Sages-Femmes	39	
9	ATS	123	
TOTAL		329	

CONCLUSION :

Depuis la dernière session de 2018, il n'y a pas eu d'assise de la commission comme le manuel le prévoit soit deux fois par an. Cela a fait qu'il y a eu un nombre important de demandes surtout en ce qui concerne les réaffectations notamment les demandes pour raison de rapprochement conjugal. Aussi, pour réduire la fréquence et le nombre important de demande d'affectation qui constituent les 50% des dossiers de la DRH, mais aussi dans le souci de mettre en place les facilités de fidélisation des agents de santé, il a été sollicité et obtenu pour les prochaines années le recrutement déconcentré du personnel de santé. Ces deux raisons ont fait que le commission a retenu beaucoup de motif et donné une suite favorable à beaucoup de demandes.

A l'issue des travaux, il nous a été donné de constater que l'utilisation d'une fiche de consentement avec le choix de trois sites par ordre de préférence peut être un bon outil de régulation et de fidélisation du personnel. Nous souhaitons que cette stratégie continue pour la suite des opérations liées aux affectations de nouveaux agents.

Nous suggérons au Cabinet de bien vouloir accepter que pour la suite, les demandes d'affectation pour certains motifs n'attendent pas forcément les assises de la commission. Il s'agit par exemple des demandes pour partir de la zone d'exclusion, les demandes pour aller dans les zones défavorisées ; cela nous permettre de réduire le nombre de dossiers à soumettre à la commission mais aussi de relever le taux dans les zones où le ratio reste encore très faible.

**Pour la Commission
Le Chef de Cabinet**

Yagouba BARRY